

## AVIS PUBLIC

Autorisation EAU/AUT/19/0635 du 31 octobre 2019 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la transformation de la buvette du terrain de football en zone inondable du cours d'eau « Clerve » à Clervaux, au nom et pour compte de l'Administration Communale de Clervaux.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 18 novembre 2019

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER

